

ID: 015-211501200-20240627-DELB20240627_13-DE

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dixhuit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt et un juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 21 juin 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents:

Edwige ZANCHI Jean Jacques VAISSIER Raymonde THESSANDIER Jacques SERRAT Michel PAPON Maryse BONNET Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Geneviève RONGERE Jacqueline BORNE Gille FRUTIERE Sabine RIVET Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Cyrille ROLLIN Audrey LAFARGE Samuel LEBEAUX Alain DELASSAT Andrée BROUSSE Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER, Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI, Sylvie FENIES ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE, Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,

Etaient excusés:

Claudine HEBRARD, Julien CHAMBON, Stéphanie SERIEIX

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-06-27 / 13

Motion de soutien au Collège et au Lycée de Mauriac

Les enseignants du collège du Méridien et des Lycées Marmontel et Pompidou de Mauriac nous alertent sur les problématiques récentes qui touchent ces établissements et qui sont susceptibles de porter atteinte à l'attractivité du territoire à travers un recul du service public de l'éducation.

Pour le collège il s'agit du refus du rectorat d'ouvrir une troisième classe de 3^{ème} malgré des effectifs le justifiant,

Pour les Lycées il s'agit d'une baisse du budget des heures de fonctionnement allouées, ce qui se traduira par une baisse du nombre de spécialités proposées aux élèves.

Ainsi, pour maintenir un service public de l'éducation de qualité et soucieux d'un aménagement du territoire égal pour tous et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EXPRIME son inquiétude aux annonces concernant les établissements du secondaire de Mauriac et par conséquent à une remise en cause de l'égal accès au service public de l'éducation.

REAFFIRME

- la nécessité de prendre en compte le caractère spécifique des établissements d'enseignement secondaires en zone rurale qui ne sauraient être traités seulement selon des ratios comptables, mais en tenant compte de leur utilité sociale de proximité.
- la nécessité de prendre en compte les spécificités du territoire du nord Cantal qui malgré une démographie fragile et à une géographie spécifique se bat avec toutes ses forces vives pour améliorer son attractivité.

DEMANDE l'ouverture d'une troisième classe de 3^{ème} au collège du Méridien ainsi que le maintien des dotations horaires pour les Lycées Marmontel et Pompidou.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le/27 juin 2024

Cant Edwige ZANCHI

Maire.

DE MA

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID: 015-211501200-20240627-DELB20240627_13-DE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr:

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1